



Brullioles



Compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 25 janvier 2019

Assainissement

Le conseil municipal envisage de réaliser une extension du réseau d'assainissement en direction du lieu-dit « le Trimel ». Pour cela, il est nécessaire d'engager une étude pour réaliser un plan topographique, établir un dossier de consultation des entreprises et conduire une mission de maîtrise d'œuvre.

Monsieur le Maire présente deux devis et le conseil municipal propose de retenir le cabinet VEAC pour les prestations suivantes :

Plan topographique	1 485 € HT
Etude	1 780 € HT
Etablissement du dossier de consultation des entreprises	895 € HT
Maîtrise d'œuvre	3 750 € HT
	7 910 € HT

Délibérations diverses

1°] Motion de soutien aux Missions Locales

Le 18 juillet 2018, le Réseau national des Missions Locales a pris connaissance d'un communiqué de presse du Premier Ministre concernant la fusion des Missions Locales au sein de Pôle Emploi. Les Missions Locales sont reconnues pour leurs compétences dans l'insertion des jeunes à l'emploi et à l'autonomie. Une fusion avec Pôle emploi qui ne traite pas de l'insertion sociale présenterait le risque de renoncer au point d'accueil de proximité, et de voir disparaître un outil local au service de la jeunesse.

Le conseil municipal décide de parapher la motion défendue par la Communauté de Communes des Monts du Lyonnais visant à refuser toute expérimentation de fusion des Missions Locales au sein de Pôle Emploi.

2°] Communauté de Communes des Monts du Lyonnais : Compétence « Jeunesse »

Afin d'harmoniser sur l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes des Monts du Lyonnais la compétence jeunesse gérée soit par les communes soit par la communauté de communes, le conseil communautaire a décidé de transférer l'intégralité des actions liées à la jeunesse sous compétence communautaire. Pour valider cette intégration, il est donc nécessaire de modifier les statuts de la communauté de communes. Le conseil municipal donne son accord pour cette modification.

Questions diverses

1°] Travaux église

Monsieur le Maire évoque la nécessité de réaliser quelques travaux de reprises de peinture à l'intérieur de l'église afin de maintenir ce bâtiment public en bon état. Il rappelle que la réfection générale de l'église a eu lieu en 1994 et qu'il est évident que certaines zones soient à reprendre car ce bâtiment n'est pas chauffé continuellement, entraînant une humidité presque constante. Les élus sont dans l'attente de devis d'entreprises.

2°] Urbanisme

La loi ELAN du 23.11.2018 a modifié l'article L 161-4 du code de l'urbanisme qui porte sur les éléments autorisés en dehors des zones constructibles des cartes communales.

Cette nouvelle loi permet à partir du 1^{er} janvier 2019 la construction « d'annexes à proximité » d'une construction existante. Une distance de 20 m entre l'annexe et l'existant a été retenue par les services instructeurs.

3°] Voirie communautaire

En 2018, les travaux réalisés par la Communauté de Communes des Monts du Lyonnais ont représenté une dépense de 29 452 €. Le reliquat de la dotation 2018 sera ajouté à la dotation voirie 2019.

4°] Multi-accueil « Le Mont Pothu »

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention bail avec la Société Publique Locale des Monts du Lyonnais qui gère le multi-accueil « le Mont Pothu ». Un loyer de 2 016 € sera perçu chaque année.

Manifestations à venir

Février 2019		Mars 2019	
Jeudi 7	Cinéma	Jeudi 7	Cinéma
Dimanche 10	Concours de belote du Comité des fêtes	8, 9 et 10	Représentations théâtrales
Jeudi 21	Cinéma	15, 16 et 17	Représentations théâtrales
		Jeudi 20	Cinéma

Achat groupé de fuel

Vous avez **jusqu'au samedi 16 février** pour passer auprès du secrétariat votre commande fuel normal ou de fuel grand froid. Le fournisseur retenu se chargera de contacter directement les personnes inscrites afin de convenir d'un rendez-vous de livraison dans le créneau des dates mentionnées ci-dessous. Le règlement s'effectuera au comptant à la livraison et directement entre la société et le client sans intervention de la mairie.

Dernier délai pour déposer les commandes	Consultation des fournisseurs, commande et confirmation du prix par mail	Livraison
Samedi 16 février	Mardi 19 février	Entre le 20 et 22 février

La prochaine commande aura lieu en juin 2019.